



Doc. 15253
19 avril 2021

Nécessité urgente d'une réforme électorale au Bélarus

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, paragraphe 6, remplacer les mots:

«Appelant à la prudence concernant la tenue d'élections anticipées sur la base du système électoral actuel, l'Assemblée» par les mots suivants: «L'Assemblée est consciente des appels lancés par des acteurs nationaux et internationaux pour la tenue d'élections anticipées sur la base du système électoral actuel et»

Déposé par:

ANDRIKIENĖ Laima Liucija, Lituanie, PPE/DC
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
JUFEREVA-SKURATOVSKI Maria, Estonie, ADLE
KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
KLICH Bogdan, Pologne, PPE/DC
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
MILEWSKI Daniel, Pologne, CE/AD
MUNYAMA Killion, Pologne, PPE/DC
SONIK Bogusław, Pologne, PPE/DC

1. 2021 - Deuxième partie de session

